



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

DATE DE CONVOCATION 18/06/2020	L'an deux mil vingt, le 25 juin à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
DATE D'AFFICHAGE 30/06/2020	Etaient présents : Delphine BALIN, Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE (arrivée au point 4), Valérie FABRE, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Sonia LEPAGE, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT (arrivée au point 13), Florence TOQUÉ.
NOMBRE DE CONSEILLERS	Absents :
EN EXERCICE..... 15	Absents excusés : Robert FOUGERAY, Patrick CHRISTEL, Nolwenn MARTIN
PRESENTS..... 15	Pouvoirs : de Robert FOUGERAY à André GUILLOUX, de Patrick CHRISTEL à Minh-Duc PHAM et de Nolwenn MARTIN à Sylvie GALIC
VOTANTS..... 15	

N° 06.2020.20 – FINANCES – Indemnité de fonction du Maire et des adjoints

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal fixe les indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller délégué dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Madame le Maire préfère maintenir son indemnité à 43 % au lieu de 51,6 % comme le prévoit l'article L. 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après délibération, à l'unanimité et sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal décide de fixer pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoints et de conseiller délégué dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Pour la période du 25 mai 2020 au 12 juin 2020 :

Maire : 43 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Adjoints : 16,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Adjoints : 10,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Conseiller délégué : 6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

A compter du 13 juin 2020 :

Maire : 43 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Adjoints : 16,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Conseiller délégué : 16,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Mme Le Maire
Sylvie GALIC

